



**EAGLE-CÔTE D'IVOIRE**



CONTENU

**Contenu.....2**

**Bref résumé.....3**

**Vue d'ensemble.....5**

**Rapport narratif.....8**

**1 Investigation.....8**

**2 Opération.....10**

**3 Légal.....18**

**4 Média.....21**

**5 Management.....27**

**6 Relations extérieures.....28**

**7 Perception de la répression contre les trafiquants et la criminalité  
faunique .....30**

**Conclusion.....31**

## RAPPORT ANNUEL 2023

### BREF RESUME

Le projet EAGLE-Côte d'Ivoire continue sa lutte contre le trafic des espèces protégées. En 2023, le projet a assisté les autorités ivoiriennes sur 4 affaires (saisies et/ou arrestations de présumés trafiquants) liées au trafic des espèces sauvages. Au total, dix (10) trafiquants ont été interpellés sur l'étendue du territoire avec plus de 60 kg d'ivoires d'éléphants, un (01) bébé chimpanzé et 115 perroquets dont 110 gris du Gabon intégralement protégés.

Les ivoires saisis provenaient essentiellement du sud-ouest de la Côte d'Ivoire, précisément de la région de la Nawa. Quant aux perroquets, ils provenaient du Cameroun tout en transitant par le Nigeria. Le chimpanzé lui était en provenance du Libéria, pays frontalier du côté ouest de la Côte d'Ivoire.

A ces opérations d'arrestations de trafiquants, s'ajoutait en mai 2023 la saisie d'un bébé chimpanzé dans la ville de Guiglo grâce au fruit de la coopération entre la Direction de la Faune et des ressources Cynégétiques du MINEF, EAGLE-Côte d'Ivoire et AKATIA, une ONG qui œuvre activement pour la réhabilitation des chimpanzés issues du trafic en Côte d'Ivoire.

L'équipe de EAGLE-Côte d'Ivoire a multiplié ses efforts entamés au cours de l'année 2023 en vue d'améliorer son professionnalisme à la suite de nouvelles directives, recommandations et propositions en collaboration avec l'Unité de Coordination Centrale (CCU) d'EAGLE. De grandes stratégies d'enquêtes ont été élaborées conduisant à des résultats probants au cours de l'année.

EAGLE-Côte d'Ivoire dont l'objectif visé est la dissuasion contre le commerce illégal d'espèces sauvages, et d'activités criminelles connexes, y compris la corruption, cherche aussi à révolutionner les mentalités et à changer le paradigme international actuel. Dans cette veine, les publications des pièces médiatiques ont été plus ou moins permanentes en vue de sensibiliser l'opinion publique sur la protection des espèces intégralement protégées en Côte d'Ivoire et dans la sous-région ouest africaine. Au total 329 pièces médiatiques ont été diffusées. A cela s'ajoute une interview accordée à un journal local.

La sensibilisation aux changements de comportements a été également l'un des volets sur lequel EAGLE Côte d'Ivoire s'est appesanti courant 2023. Le projet a de ce fait pris part à un atelier de formation organisé à l'endroit des douaniers. L'objectif étant de sensibiliser les douaniers sur le trafic, sur l'ampleur, technique de dissimulation et identifications des produits fauniques.

Le présent rapport sera l'exposé de l'aperçu général des activités menées au cours de l'année 2023 du projet EAGLE-Côte d'Ivoire, suivi d'un déroulement détaillé ces

activités et les résultats obtenus en faisant un zoom sur les résultats des projets d'EAGLE Network.

## ORGANISATION NON GOUVERNEMENTALE EAGLE-CÔTE D'IVOIRE, RAPPORT ANNUEL 2023

### Vue d'ensemble

#### Investigations

Le département d'investigation a au cours de l'année 2023 mené 176 missions d'enquête dans les 31 régions que compte le pays et identifié 295 trafiquants d'espèces protégées.

#### Opérations

Quatre opérations d'arrestations ont été réalisées au cours de l'année 2023 dans les Districts autonome d'Abidjan et de Yamoussoukro et dans la région du Cavally. Au total, dix (10) trafiquants ont été mis aux arrêts.

- La première opération s'est déroulée le 23 février 2023 dans la commune d'Abobo à Abidjan. Cette opération a permis l'interpellation de trois trafiquants d'ivoires d'éléphants. Ces derniers ont été interpellés avec onze (11) pointes d'ivoires pesant vingt (20) kg. Les ivoires ont été acheminés sur Abidjan depuis l'ouest de la Côte d'Ivoire par deux des trafiquants puis stockés chez le troisième avant la tentative de vente à Abobo.

- La seconde opération a eu lieu le 11 avril 2023 dans les communes de Marcory et Port-Bouët à Abidjan. Ce jour-là, deux présumés trafiquants d'espèces sauvages protégées ont été appréhendés avec 115 perroquets. Les enquêtes ont révélé par la suite que les trafiquants interpellés avaient des ramifications au Sénégal. Des perquisitions réalisées à Dakar le 12 avril 2023 au domicile de l'un des contrebandiers par Interpol avec l'appui de EAGLE Sénégal ont permis de mettre aux arrêts 3 autres co-auteurs de ce vaste trafic et de saisir 11 autres perroquets Timnehs.

- La troisième opération s'est déroulée le 1<sup>er</sup> juillet 2023. Ce jour-là, trois individus ont été arrêtés avec six (06) défenses d'ivoires d'éléphants pesant 42 kg. Les six ivoires avaient été transportés de Méagui, localité située au sud-ouest de la Côte d'Ivoire pour être vendus illégalement à Yamoussoukro. Selon les éléments de l'enquête, les six ivoires saisis étaient le fruit du braconnage d'éléphants au sein du parc national de Taï où il ne resterait que 300 pachydermes.

- La quatrième et dernière opération s'est tenue le 20 novembre 2023. Ce jour-là, deux autres individus étaient appréhendés en flagrant délit de vente d'un bébé chimpanzé âgé entre un et deux ans lors d'une opération conjointe entre l'UCT, la DPFE-MINEF, avec l'appui technique de EAGLE-Côte d'Ivoire dans la ville de Blolequin, à l'Ouest de la

Côte d'Ivoire. Le bébé chimpanzé avait été acheminé du Libéria jusqu'en Côte d'Ivoire en vue d'être vendu comme animal de compagnie.

A ces opérations d'arrestations de trafiquants, s'ajoutait en mai 2023 la saisie d'un bébé chimpanzé dans la ville de Guiglo grâce au fruit de la coopération entre la Direction de la Faune et des ressources Cynégétiques du MINEF, EAGLE-Côte d'Ivoire et AKATIA, une ONG qui œuvre activement pour la réhabilitation des chimpanzés issues du trafic en Côte d'Ivoire.



Le bébé chimpanzé a été saisi dans une maison dans la ville de Guiglo. Le détenteur illégal du chimpanzé en avait fait de l'animal, son animal de compagnie qu'il exposait sur les réseaux sociaux.

### Légal

EAGLE-Côte d'Ivoire a fourni une assistance juridique pour les quatre cas d'arrestation au cours de l'année 2023 et a suivi avec diligence les dossiers en instruction. Le département juridique a également pris part à un atelier de formation à l'endroit des douaniers. Cette rencontre qui s'est tenue à Abidjan avait pour but de sensibiliser ces derniers sur le bien-fondé de la lutte contre le trafic des espèces protégées devant se matérialiser par l'application rigoureuse de la loi faunique ivoirienne.

## **Médias**

Au total 329 publications ont été publiées dans la presse locale. Les publications avaient pour but de sensibiliser les populations sur les dangers liés au trafic d'espèces protégées.

## **Collaboration au réseau EAGLE**

Au cours de l'année 2023, le réseau EAGLE a permis l'interpellation de 91 trafiquants d'animaux sauvages protégées dans six pays d'Afrique notamment, le Togo, la République du Congo, le Cameroun, la Côte d'Ivoire, le Sénégal et le Gabon.

-56 trafiquants d'ivoire ont été arrêtés avec 609 kg d'ivoire, dont 110 défenses et 135 pièces d'ivoires.

-14 trafiquants d'écailles de pangolins arrêtés avec plus de 300 kg d'écailles de pangolins

-12 trafiquants d'oiseaux ont été arrêtés en République du Congo, en Côte d'Ivoire et au Sénégal où un réseau de perroquets a été démantelé. Les trafiquants ayant des liens internationaux ont été démantelés

-6 trafiquants de primates ont été arrêtés, 4 au Cameroun et 2 en Côte d'Ivoire. 2 bébés chimpanzés, un mandrill, ont été sauvés et un énorme lot de 40 primates saisi à l'aéroport du Togo. Il ressort que sept (07) espèces n'avaient aucun permis CITES de réexportation. La cargaison jugée illégale a donc été saisie et retournée en RDC.

-3 trafiquants de peaux de félins, dont un officier militaire, ont été arrêtés lors de 2 opérations au Sénégal avec 2 peaux de léopards parmi d'autres peaux saisies.

## RAPPORT NARRATIF

Ce rapport couvre l'année 2023 et se concentre sur les progrès réalisés dans les activités des différents départements : enquête, opérations, juridique, médias. Les stratégies peaufinées pour réussir à avoir un impact sur les opérations de criminalité faunique liée aux espèces sauvages protégées en Côte d'Ivoire, les progrès dans les relations avec le gouvernement ivoirien, organismes non gouvernementaux frères pour conjuguer nos efforts pour réussir la lutte contre le trafic dans le pays.

### 1- Investigations

L'un des objectifs majeurs d'EAGLE-Côte d'Ivoire est d'identifier les principaux trafiquants de faune et de relever contre eux des preuves tangibles pouvant servir à leur condamnation. Les informations obtenues proviennent de deux types de sources : les enquêteurs et les informateurs. Les enquêteurs travaillent sur une base permanente avec le projet tandis que les informateurs sont des personnes fournissant des informations sans être liées au projet. A cet effet, 176 missions d'enquêtes ont été réalisées dans les District Autonome d'Abidjan, de Yamoussoukro et dans les 31 régions du pays. Ces investigations portaient 295 cibles repartis sur l'ensemble du territoire national.

En 2023, les enquêtes et les observations de terrain ont permis de suivre des pistes concernant le trafic d'ivoires d'éléphants, de perroquets et de chimpanzés. Le pays demeure à la fois un pays de transit et d'origine. Les ivoires d'éléphants par exemple, provenaient essentiellement de la région de la Nawa, à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Les perroquets saisis provenaient du Cameroun tout en transitant par le Nigeria.

Quant aux chimpanzés (l'un saisi dans une maison à Guiglo et l'autre lors d'une opération le 20 novembre 2023 à Bloléquin), ils provenaient du Libéria, pays frontalier zone ouest de la Côte d'Ivoire. Pour pallier à cela, EAGLE Côte d'Ivoire a renforcé sa collaboration avec les autres projets du réseau EAGLE afin de continuer à surveiller les connexions qui existent entre le trafic des espèces de faune en Côte d'Ivoire et les réseaux internationaux.

### Indicateur

<b>Nombre d'investigations menées en 2023</b>	<b>176</b>
<b>Investigation ayant abouti à une opération 2023</b>	<b>4</b>
<b>Nombre de nouveaux trafiquants ciblés en 2023</b>	<b>295</b>

# RAPPORT ANNUEL EAGLE-CÔTE D'IVOIRE 2023

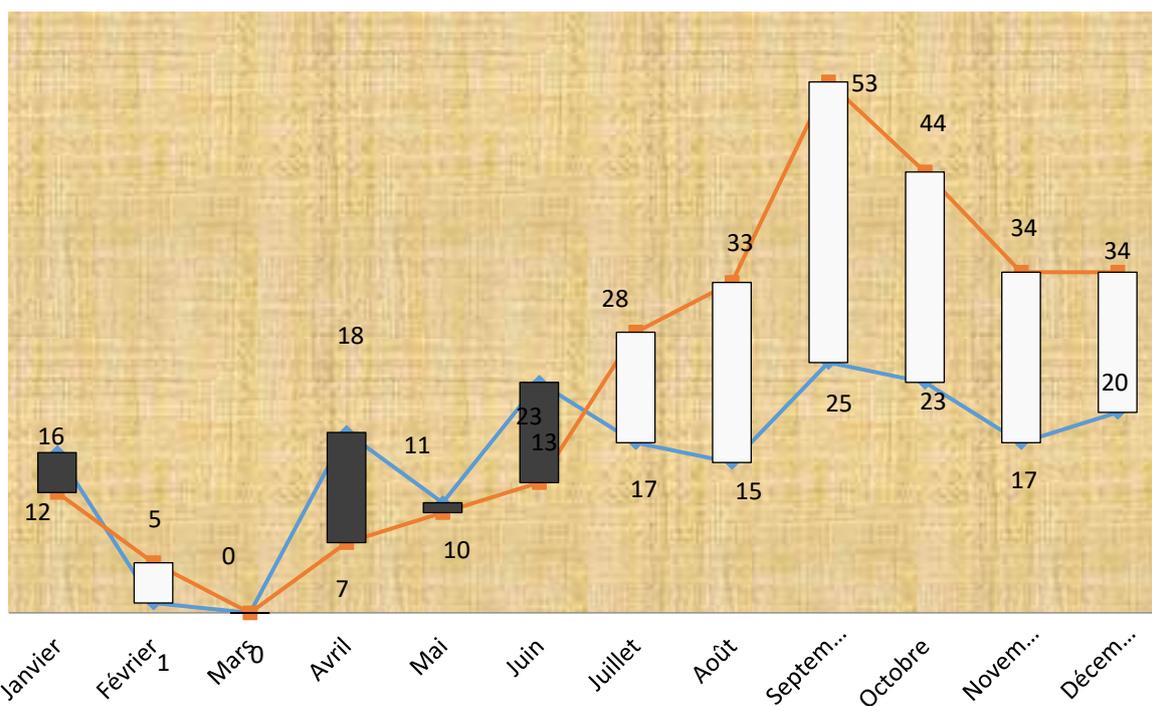
Sur ces 295 nouveaux trafiquants identifiés, 10 trafiquants ont été arrêtés en détention, circulation et tentative de commercialisation de plusieurs espèces animales intégralement protégées

**Tableau relatif aux missions d'enquêtes**

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
<b>Nombre de missions d'enquêtes en 2023</b>	16	1	0	18	11	23	17	15	25	23	17	20
<b>Nombre de trafiquants ciblés en 2023</b>	24	5	0	7	10	13	28	33	53	44	34	34

**Graphique récapitulatif du nombre d'enquêtes et du nombre de trafiquant identifié au premier semestre 2023**

- ◆— Nombre de missions d'enquêtes en 2023
- Nombre de trafiquants ciblés en 2023



## 2. Opérations

### Indicateur

<b>Nombre d'opérations en 2023</b>	<b>4</b>
<b>Nombre de trafiquants arrêtés en 2023</b>	<b>10</b>

Dix (10) trafiquants d'espèces sauvages protégées ont été arrêtés en 2023 dont six (06) trafiquants d'ivoire d'éléphant grâce à l'organisation de quatre (04) opérations. Les opérations sont réalisées sous couvert du Procureur de la République et sur le terrain en équipe conjointe comprenant l'UCT, la DPFE (Direction de la Police des Forêts de l'Eau) du MINEF, appuyées techniquement par EAGLE Côte d'Ivoire.

- La première opération d'arrestation pour l'année 2023, s'est déroulée le 23 février 2023 à Abidjan-Abobo. Dans cette commune, les éléments de l'UCT, du MINEF et de EAGLE Côte d'Ivoire ont arrêtés trois trafiquants d'animaux en flagrant délit de vente de onze (11) pointes d'ivoires d'éléphants pesant 20 kg. Ces derniers ont été interpellés au moment où ils s'apprêtaient à écouler les ivoires d'éléphants dans une enceinte de la commune d'Abobo. Les ivoires ont été acheminés sur Abidjan depuis l'ouest de la Côte d'Ivoire par deux des présumés trafiquants puis stockés chez le troisième avant la tentative de vente à Abobo.





*Les ivoires saisis ont été acheminés depuis l'ouest de la Côte d'Ivoire jusqu'à Abidjan.*

En Afrique, l'éléphant de savane est classé « En danger » d'extinction par l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) quand son cousin l'éléphant des forêts est classé « En danger critique » d'extinction, le stade ultime avant l'extinction de l'espèce dans la nature. A l'origine de cette situation, le trafic de l'ivoire et des poils vendus à prix d'or. Selon le rapport African Elephant status report de 2016, la population d'éléphants en Afrique de l'ouest oscillerait entre 2500 et 11.000 éléphants et entre 200 et 600 en Côte d'Ivoire. Des chiffres qui datent déjà de neuf (09) ans.

- La seconde opération s'est déroulée le 11 avril 2023 dans la commune de Marcory en plein cœur d'Abidjan, la capitale économique de la Côte d'Ivoire. Dans cette commune, les équipes de l'UCT et de la DPFE (Direction de la Police des Forêts de l'Eau), appuyés techniquement par EAGLE Côte d'Ivoire, ont arrêté en premier lieu, un trafiquant de perroquets qui s'apprêtaient à vendre 92 perroquets gris du Gabon. L'interpellation faite, les éléments de l'UCT ont remonté le filon pour mettre le grappin, dans sur une deuxième personne domiciliée à Port-Bouët Gonzagueville supposée être le propriétaire des perroquets saisis. Les perquisitions effectuées chez ce dernier ont permis de saisir 23 autres perroquets portant le tout à 115 perroquets saisis dont 110 gris du Gabon, 2 timneh et 3 perroquets robustes.

Les enquêtes ont révélé par la suite que les trafiquants interpellés avaient des ramifications au Sénégal. Des perquisitions réalisées à Dakar le 12 avril 2023 au domicile de l'un des contrebandiers par Interpol avec l'appui de EAGLE Sénégal ont permis de mettre aux arrêts 3 autres co-auteurs de ce vaste trafic et de saisir 11 autres perroquets Timnehs.

Selon les enquêtes, les perroquets saisis dans la partie ivoirienne proviendraient du Cameroun tout en transitant par le Nigéria. Au total 126 perroquets dont 110 gris du Gabon intégralement protégés, 13 timneh et 3 robustes ont été saisis dans les deux pays.



*5 caisses de transport dans lesquels les perroquets ont été transportés depuis le Cameroun.*

Cette opération majeure entre la Côte d'Ivoire et le Sénégal fut un exemple d'union de plusieurs forces de l'ordre pour combattre et mettre ainsi fin à une pratique illégale de l'exploitation de notre patrimoine faunique africain au-delà de nos frontières. La collaboration entre l'UCT, la DPFE et Interpol aura permis ces arrestations sur deux pays. Le perroquet gris du Gabon qui peut imiter une grande variété de sons qu'il entend se retrouve en Afrique équatoriale, notamment au Cameroun, au Nigéria, au Ghana, au Congo, au Gabon, en Angola, au Kenya, en Ouganda et en Côte d'Ivoire. Et, il a été inscrit sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN) en raison de la chute drastique de sa population. Ainsi, le commerce de cette espèce est donc interdit par la CITES. En effet, le perroquet gris est très rare en Côte d'Ivoire et a quasiment disparu du Ghana à cause de son trafic.



Transfert des perroquets saisis au zoo d'Abidjan



*Soin vétérinaire administrés d'urgence après la saisie*

- La troisième opération s'est déroulée le samedi 1er juillet 2023. Ce jour-là, trois présumés trafiquants d'ivoires d'éléphants ont été mis aux arrêts à Yamoussoukro, la capitale politique de la Côte d'Ivoire avec six défenses d'éléphants pesant 42 kg. Ces derniers ont été interpellés au moment où ils s'apprêtaient à écouler leur contrebande dans une enceinte de la ville. Les arrestations ont été possibles grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié l'assistance technique.



*Les deux pointes d'ivoires de l'un des plus gros éléphants du parc national de Taï*

Les six ivoires avaient été transportés de Méagui, localité située au sud-ouest de la Côte d'Ivoire pour être vendus illégalement à Yamoussoukro. Les éléments de l'enquête indiquaient que les deux grosses pointes saisies étaient le fruit du braconnage d'éléphants au sein du parc national de Taï où il n'en resterait qu'environ 300 pachydermes.



Les deux grosses pointes d'éléphants pesant 38 kg ont en effet, été retirées d'un éléphant adulte mâle bien connu des fichiers de l'OIPR. Cet éléphant mâle de près de 4 tonnes bénéficiait d'une attention particulière de la part des gestionnaires du parc national de Tai. Il était l'un des plus gros pachydermes de cette aire protégée.

-La quatrième et dernière opération s'est déroulée le lundi 20 novembre 2023 à Blolequin, localité située à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Ce jour-là, deux trafiquants d'animaux ont été interpellés avec un bébé chimpanzé âgé entre un et deux ans. Cette arrestation a été possible grâce au fruit de la collaboration entre l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT), la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et EAGLE-Côte d'Ivoire dont ils ont bénéficié une assistance technique.

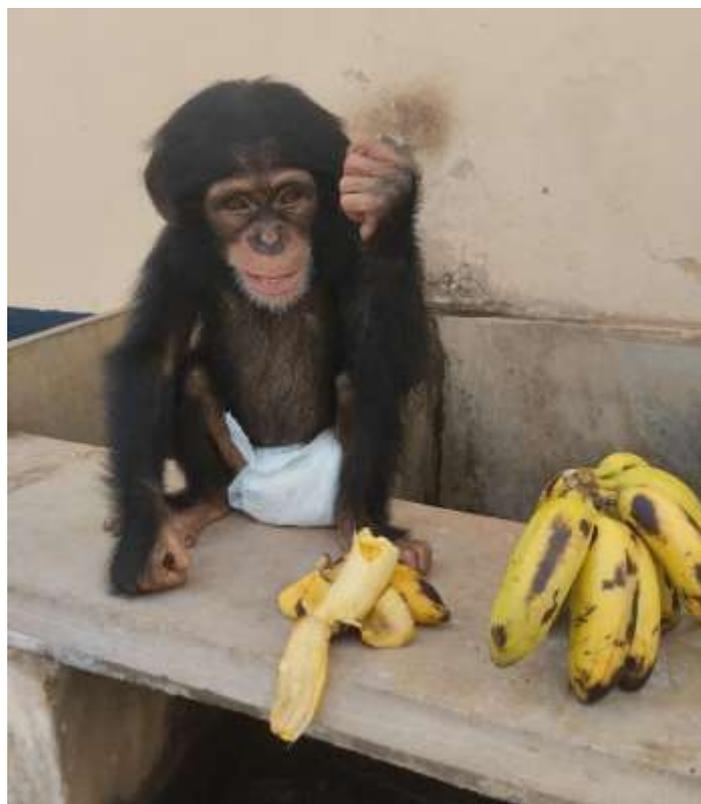


*Le trafiquant interpellé et le bébé chimpanzé saisi*

Les deux individus interpellés appartenaient à un vaste réseau de trafic d'animaux vivants depuis le Liberia. Le bébé chimpanzé saisi qu'ils tentaient de marchander avait été acheminé depuis le Libéria jusqu'à Bolequin en Côte d'Ivoire dans le but d'être vendu comme un animal de compagnie. L'enquête avait révélé qu'outre le trafic de bébés chimpanzés, ils s'adonnaient également au trafic de perroquets dans la partie ouest de la Côte d'Ivoire. Ces derniers subventionnaient des chasseurs à l'effet de leur fournir des espèces animales rares, classées espèces en voie d'extinction par l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN).



*Le chimpanzé saisi apeuré dans la caisse ayant servi à son transport du Libéria en Côte d'Ivoire.*



*Le chimpanzé saisi a retrouvé la joie de vivre*

## Tableau de répartition des saisies de contrebandes par opérations en 2023

Opérations Espèces	Opération Abidjan- Abobo le 23 février 2023	Opération Abidjan- Marcory, le 11 avril 2023	Opération Yamoussoukro le 1 <sup>er</sup> juillet 2023	Opération Guiglo, le 20 novembre 2023
Perroquets		115 perroquets dont 110 gris du Gabon		
Ivoires d'éléphants	11 défenses ;Poids total : 20 kg		6 défenses ; Poids total : 42 kg	
Bébé chimpanzé				1 bébé chimpanzé

## Tableau des Opérations du projet EAGLE-Côte d'Ivoire

Nombres d'opérations réalisées	Nombres de trafiquants arrêtés au cours des opérations	Types et quantités des produits fauniques saisis, autres saisies
4	10	17 défenses d'éléphants de 62 kg ; 115 perroquets et 1 bébé chimpanzé

### 3. Légal

En 2023, La cellule juridique d'EAGLE est constituée de deux (02) juristes. Le département juridique a eu pour mission :

- La transmission des preuves d'existence d'une infraction faunique ;
- La transmission des éléments des dossiers de trafiquants et des circonstances aggravantes ;
- L'appui à la rédaction des PV ;
- La mise à disposition d'analyse juridique et de notes d'information selon les affaires ;

- Le suivi des procès, visites régulières des trafiquants et dealers incarcérés ;
- La communication permanente avec les autorités.

Nombre de suivis d'audience	<b>02</b>
Nombre de trafiquants derrière les barreaux avant déferrement et placement sous mandat de dépôt au parquet	<b>10</b>
Nombre de trafiquants libérés au déferrement	<b>00</b>
Nombre de trafiquants condamnés	<b>08</b>
Nombre de trafiquants derrière les barreaux après jugement et condamnation	<b>08</b>
Nombre de trafiquants ayant été condamnés à des peines d'emprisonnement avec sursis	<b>02</b>
Nombre de trafiquants en attente de procès	<b>02</b>
Nombre de trafiquants en fuite	<b>00</b>

Avec 08 personnes condamnées, dont 02 avec sursis, le taux de condamnation ferme est satisfaisant. Cependant, la durée moyenne de prison est faible. Les condamnations n'excèdent pas trois (03) mois. Elles partent de deux (02) semaines à 3 mois pour les affaires liées aux opérations au cours de l'année 2023. Ces faibles peines sont la conséquence d'un manque de prise de conscience de certains magistrats malgré la bonne collaboration avec les parquets. Le constat est que certaines juridictions n'accordent pas d'intérêt pour les crimes fauniques. Ils privilégient une peine d'amende ou de sursis.

Le département juridique a travaillé sur le suivi juridique avant, pendant et après l'arrestation des trafiquants. Ainsi, il a fourni une assistance juridique pour les cas d'arrestation dont les dossiers étaient en instruction, notamment, l'affaire de l'arrestation de deux (02) personnes le 11 avril 2023 à Abidjan pour trafic de perroquets. Ces présumés trafiquants avaient été arrêtés avec 115 perroquets dont 110 gris du Gabon intégralement protégés.

- **Le 08 mars 2023**, le département légal a pris part à l'audience concernant les trois trafiquants pris en flagrant délit de vente de onze (11) défenses d'ivoire d'éléphants le 23 février 2023 à Abidjan-Abobo. Ces derniers ont été condamnés à 3 mois de prison ferme.

**Le 13 juillet 2023**, le département légal a pris part à la section du Tribunal de Toumodi aux procès des trois trafiquants d'ivoires d'éléphants interpellés le 1<sup>er</sup> juillet 2023 avec six défenses d'éléphants de 42 kg. Les prévenus ont été condamnés à deux (02) mois de prison ferme assortie d'une amende de 300.000 francs CFA.

**Le 28 novembre 2023**, le département juridique a pris part au Tribunal de première instance de Guiglo au procès des deux trafiquants de bébé chimpanzé interpellés le 20 novembre 2023 à Bloléquin. Ils ont été condamnés à trois mois avec sursis.

**Le 24 décembre 2023**, le département juridique a pris part au procès de l'affaire de l'arrestation des quatre (4) personnes arrêtés le 3 octobre 2021 en flagrant délit de vente de 38 kilogrammes d'ivoires bruts à Abidjan-Marcory. L'affaire était en instruction depuis 2021. Ces derniers ont été condamnés à douze (12) mois de prison ferme.

**Tableau des condamnations trafiquants en 2023**

<b>Opérations</b>	Opération Abidjan-Abobo du 23 février 2023	Opération Abidjan-Marcory le 11 avril 2023	Opération Yamoussoukro le 1 <sup>er</sup> juillet 2023	Opération Blolequin, le 20 novembre 2023
<b>Condamnations</b>				
3 mois de prison ferme	<b>3</b>			
Instruction		<b>2</b>		
2 mois de prison ferme			<b>3</b>	
3 mois avec sursis				<b>2</b>

### ❖ **Sensibilisation**

Le département juridique a pris part du 10 au 11 août 2023 à Abidjan à l'atelier de validation de la stratégie Nationale de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages. L'objectif de cette rencontre consistait à analyser et valider le document de Stratégie Nationale de Lutte contre la Criminalité liée aux Espèces Sauvages (SNLCES). Elle s'inscrivait dans le cadre de la mise en œuvre du « Programme pour la Biodiversité et le Développement à Faibles Emissions en Afrique de l'Ouest » de l'USAID et du projet « Renforcement des capacités d'application des lois sur les espèces sauvages en Afrique de l'Ouest » du Bureau international chargé de la lutte contre les stupéfiants et de l'application des lois du Département d'Etat des Etats-Unis. Ont pris part à cette rencontre les responsables de la CITES, l'UCT, la Direction de la Faune, la Direction de la Police Forestière et de l'Eau, le ministère de la Justice, le Ministère des Transports, le Ministère des Ressources Animales et Halieutiques, le Ministère de l'Industrie et du Commerce, le Ministère de l'Environnement et du Développement, des partenaires Techniques et Financiers et des responsables de la Société civile et ONG.

Le département juridique a également pris part le 27 octobre 2023 avec le coordonnateur du projet à une rencontre avec la Douane ivoirienne à l'aéroport Félix Houphouët Boigny. La rencontre a porté sur l'identification de la contrebande faunique et les méthodes de dissimulation des trafiquants pour passer les douanes des pays.



*Le coordonnateur du Projet EAGLE-CI, Gaspard Julien-Laferrrière présentant comment identifier l'ivoire d'éléphant.*



*Le personnel de la Douane ivoirienne de l'aéroport Félix Houphouët Boigny lors de la rencontre.*

## **4. Média**

Le département média a au cours de l'année 2023 publié au total 329 articles médiatiques (Internet, radio, presse écrite) contre 296 l'année précédente. Les articles ont traité les questions liées à la protection des espèces sauvages en voie d'extinction, de la protection de la faune et de l'application de la loi sur les espèces sauvages, les arrestations, les poursuites pénales et la lutte contre la corruption. Le chargé médias a couvert les quatre (04) opérations d'arrestations, a aussi rencontré au cours de l'année 2023, des journalistes des médias locaux.

Le coordonnateur a accordé une interview au premier site d'information générale ivoirien dénommé L'infodrome. Comme à l'accoutumée, le coordonnateur Gaspard Julien-Laferrrière s'est appesanti sur l'ampleur du trafic d'espèces protégées et

l'extinction des espèces qui en découle, soulignant l'urgence d'agir contre. Il a par ailleurs, lancé un appel aux autorités ivoiriennes à l'effet de durcir la loi faunique qui jusque-là demeure peu dissuasive.

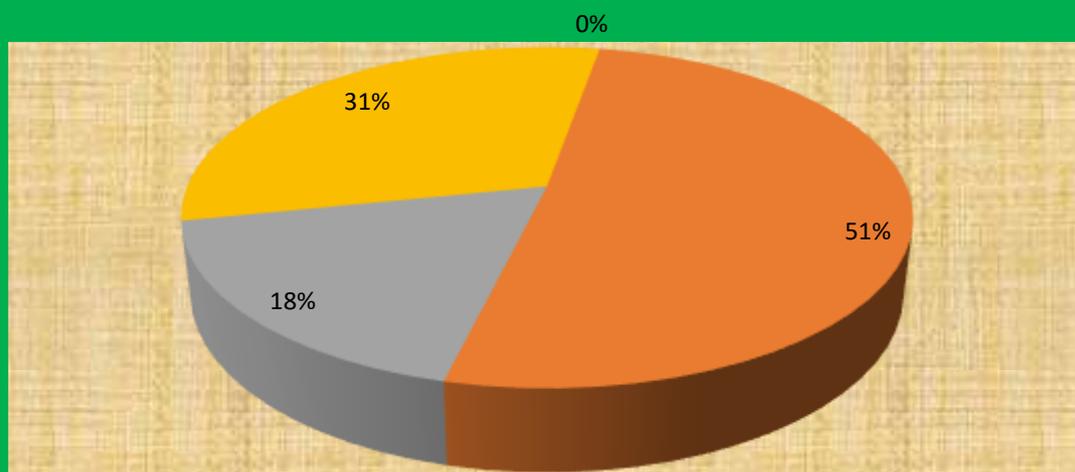


**Tableau des productions médiatiques**

<b>Nombre total de pièces Médiatiques : 329</b>			
<b>Télévision</b>	<b>Radio</b>	<b>Presse écrite</b>	<b>Presse numérique</b>
0	167	61	101

**Graphique relatif aux publications médiatiques en  
2023**

■ Télé ■ Radio ■ Presse écrite ■ Internet



## La presse en images

**04**

**SOCIÉTÉ**

N° 5210 du mardi 31 octobre 2023

**le JOUR**

de Côte d'Ivoire

Protection de la flore et de la faune

### Plus de 3.000 populations de chimpanzés menacées d'extinction en Côte d'Ivoire

**La situation des chimpanzés est très critique car les zones forestières, leur habitat, continuent d'être dégradées. Plus de 3.000 de ces gros singes sont menacés d'extinction. Notre constat.**

Les estimations de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pour la Côte d'Ivoire sont inquiétantes. Elles indiquent qu'il ne restait que 1000 à 3000 chimpanzés dans le pays. Ce grand singe est classé comme espèce en danger critique d'extinction depuis 2017 par l'UICN. La Wcf, une organisation créée en 2000 pour protéger les dernières populations de primates vivant dans la forêt tropicale, déplore à l'heure actuelle un tel état des lieux. « La situation des chimpanzés est très critique parce que les zones forestières, leur habitat, continuent d'être dégradées. Il y a plus de pression de braconnage dans les dernières zones les mieux protégées. Leur situation est toujours critique dans le pays. Les dernières chimpanzés font un bébé tous les 5 ans. Il est donc impossible que la population augmente rapidement », déplore Dr Emmanuel Niamah, responsable de Wcf en Côte d'Ivoire. Pour chaque chimpanzé orphelin capturé pour le marché des animaux de compagnie, environ 10 chimpanzés sont tués et vendus comme viande de brousse. L'animal est au bord de l'extinction dans le pays. Selon la structure non gouvernementale Eagle-Côte d'Ivoire, le commerce des bébés chimpanzés est la cause principale de la disparition de l'espèce. Les animaux sont capturés dans leurs habitats naturels et élevés en captivité. Ils sont ensuite vendus dans le commerce des animaux de compagnie. La souffrance de ces animaux ne s'arrête pas là. Elle se transforme simplement. En cage, isolé et privé de la capacité d'exprimer leurs comportements naturels, leur bien-être se détériore rapidement. Cette perception est partagée par "Akalia", une ONG qui œuvre activement pour la réhabilitation des chimpanzés issus du trafic en Côte d'Ivoire, et la protection de la faune et de la flore sauvage dans les forêts de Comoe I et Yapo Abbé, où sont implantés les sanctuaires des chimpanzés et petits singes. L'ONG estime, en effet, que les chimpanzés ne sont pas des animaux de compagnie. « Les chimpanzés en captivité, et notamment les bébés chimpanzés, qui sont privés de leurs mères, alors qu'ils ont un lien très étroit avec celles-ci, vivent un terrible traumatisme. Ainsi, la protection de la faune et des forêts sauvages dans les forêts de Comoe I et Yapo Abbé. Lesquelles forêts où sont implantés les sanctuaires des chimpanzés et petits singes. Cette organisation estime que les chimpanzés ne sont pas des animaux de compagnie. « Les chimpanzés en captivité et notamment les bébés chimpanzés qui sont privés de leur mère alors qu'ils ont un lien très étroit avec celle-ci, vivent un terrible traumatisme. Le chimpanzé a besoin de vivre en collectivité avec ses congénères pour développer une vie sociale », fait remarquer la responsable d'Akalia en Côte d'Ivoire. Elle a également présenté les dangers auxquels s'exposent les détenteurs de ces animaux sauvages. Elle indique que c'est un animal sauvage qui, en grandissant, ne sera plus malléable. Car ils ont besoin de leur espace de liberté, d'une stimulation individuelle constante. Sinon ils peuvent devenir très agressifs en s'attaquant aux humains.



Plus de 3.000 populations de chimpanzés sont menacées d'extinction.

#### Université Jean Lorougnon Guédé de Daloa

##### Les enseignants et étudiants outillés sur la technologie et l'innovation



en matière d'écrit académique. Avec le développement des technologies, les étudiants et les chercheurs ont à leur disposition de nombreux logiciels de gestion de références bibliographiques.

## LUTTE CONTRE LE TRAFIC DES ESPÈCES PROTÉGÉES

### La situation des chimpanzés en Côte d'Ivoire

chimpanzés sont fortement tués en Côte d'Ivoire. En effet, estimations de l'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) pour la Côte d'Ivoire inquiétantes, car il ne restait entre 1000 et 3000 chimpanzés dans le pays. Ce grand singe est classé comme espèce en danger critique d'extinction, depuis 2017, l'UICN. La WCF, une organisation créée en 2000 pour protéger les dernières populations de primates vivant dans la forêt tropicale, déplore à l'heure actuelle un état des lieux peu réjouissant. « La situation des chimpanzés est très critique, car les zones forestières, leur habitat, continuent d'être dégradées, et il y a plus de pression de braconnage dans les dernières zones les mieux protégées. Les dernières chimpanzés font un bébé tous les 5 ans. Il est donc impossible que la population augmente rapidement », déplore Dr Emmanuel Niamah, responsable de l'ONG WCF en Côte d'Ivoire. La population de chimpanzés a chuté en Côte d'Ivoire, notamment au raison du trafic de bébés, en tant qu'animaux de compagnie. Pour chaque chimpanzé orphelin capturé pour le marché des animaux de compagnie, environ 10 chimpanzés sont tués et vendus comme viande de brousse. Selon l'ONG EAGLE-Côte d'Ivoire, le commerce des bébés chimpanzés est la cause principale de la disparition de l'espèce. Les animaux sont capturés dans leurs habitats naturels et élevés en captivité. Ils sont ensuite vendus dans le commerce des animaux de compagnie. Leur souffrance ne s'arrête pas, elle se transforme simplement. En cage, isolé et privé de la capacité d'exprimer leurs comportements naturels, leur bien-être se détériore rapidement. Cette perception est partagée par "Akalia", une ONG qui œuvre activement pour la réhabilitation des chimpanzés issus du trafic en Côte d'Ivoire, et la protection de la faune et de la flore sauvage dans les forêts de Comoe I et Yapo Abbé, où sont implantés les sanctuaires des chimpanzés et petits singes. L'ONG estime, en effet, que les chimpanzés ne sont pas des animaux de compagnie. « Les chimpanzés en captivité, et notamment les bébés chimpanzés, qui sont privés de leurs mères, alors qu'ils ont un lien très étroit avec celles-ci, vivent un terrible traumatisme. Ainsi, la protection de la faune et des forêts sauvages dans les forêts de Comoe I et Yapo Abbé. Lesquelles forêts où sont implantés les sanctuaires des chimpanzés et petits singes. Cette organisation estime que les chimpanzés ne sont pas des animaux de compagnie. « Les chimpanzés en captivité et notamment les bébés chimpanzés qui sont privés de leur mère alors qu'ils ont un lien très étroit avec celle-ci, vivent un terrible traumatisme. Le chimpanzé a besoin de vivre en collectivité avec ses congénères pour développer une vie sociale », fait remarquer la responsable de l'ONG Akalia en Côte d'Ivoire. Elle a également présenté les dangers auxquels s'exposent les détenteurs de ces animaux sauvages. « C'est un animal sauvage qui, en grandissant, ne sera plus malléable, car ils ont besoin de leur espace de liberté, d'une stimulation individuelle constante. Sinon ils peuvent devenir très agressifs en s'attaquant aux humains. Ils ont sept fois la force d'un humain », a expliqué la présidente de l'ONG Akalia. Faut-il le rappeler, au premier semestre de l'année 2023, ce sont au total deux (02) chimpanzés qui ont été saisis en Côte d'Ivoire. L'un a été saisi en mai à Guiglo par le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) avec le concours des ONG Akalia et EAGLE Côte d'Ivoire. Et l'autre dans la ville de Bouaké par le MINEF avec le concours de l'ONG Akalia. Ces actions sont à saluer, et témoignent de l'intérêt des autorités ivoiriennes pour la protection des chimpanzés.



Le chimpanzé a besoin de vivre en collectivité avec ses congénères pour développer une vie sociale », fait remarquer la responsable de l'ONG "Akalia" en Côte d'Ivoire. Non sans remarquer de relever les dangers auxquels s'exposent les détenteurs de ces animaux sauvages. « C'est un animal sauvage qui, en grandissant, ne sera plus malléable, car ils ont besoin de leur espace de liberté, d'une stimulation individuelle constante. Sinon ils peuvent devenir très agressifs en s'attaquant aux humains. Ils ont sept fois la force d'un humain », a expliqué la présidente de l'ONG Akalia. Faut-il le rappeler, au premier semestre de l'année 2023, ce sont au total deux (02) chimpanzés qui ont été saisis en Côte d'Ivoire. L'un a été saisi en mai à Guiglo par le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) avec le concours des ONG Akalia et EAGLE Côte d'Ivoire. Et l'autre dans la ville de Bouaké par le MINEF avec le concours de l'ONG Akalia. Ces actions sont à saluer, et témoignent de l'intérêt des autorités ivoiriennes pour la protection des chimpanzés.

Le chimpanzé a besoin de vivre en collectivité avec ses congénères pour développer une vie sociale », fait remarquer la responsable de l'ONG "Akalia" en Côte d'Ivoire. Non sans remarquer de relever les dangers auxquels s'exposent les détenteurs de ces animaux sauvages. « C'est un animal sauvage qui, en grandissant, ne sera plus malléable, car ils ont besoin de leur espace de liberté, d'une stimulation individuelle constante. Sinon ils peuvent devenir très agressifs en s'attaquant aux humains. Ils ont sept fois la force d'un humain », a expliqué la présidente de l'ONG Akalia. Faut-il le rappeler, au premier semestre de l'année 2023, ce sont au total deux (02) chimpanzés qui ont été saisis en Côte d'Ivoire. L'un a été saisi en mai à Guiglo par le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) avec le concours des ONG Akalia et EAGLE Côte d'Ivoire. Et l'autre dans la ville de Bouaké par le MINEF avec le concours de l'ONG Akalia. Ces actions sont à saluer, et témoignent de l'intérêt des autorités ivoiriennes pour la protection des chimpanzés.

Le chimpanzé a besoin de vivre en collectivité avec ses congénères pour développer une vie sociale », fait remarquer la responsable de l'ONG "Akalia" en Côte d'Ivoire. Non sans remarquer de relever les dangers auxquels s'exposent les détenteurs de ces animaux sauvages. « C'est un animal sauvage qui, en grandissant, ne sera plus malléable, car ils ont besoin de leur espace de liberté, d'une stimulation individuelle constante. Sinon ils peuvent devenir très agressifs en s'attaquant aux humains. Ils ont sept fois la force d'un humain », a expliqué la présidente de l'ONG Akalia. Faut-il le rappeler, au premier semestre de l'année 2023, ce sont au total deux (02) chimpanzés qui ont été saisis en Côte d'Ivoire. L'un a été saisi en mai à Guiglo par le Ministère des Eaux et Forêts (MINEF) avec le concours des ONG Akalia et EAGLE Côte d'Ivoire. Et l'autre dans la ville de Bouaké par le MINEF avec le concours de l'ONG Akalia. Ces actions sont à saluer, et témoignent de l'intérêt des autorités ivoiriennes pour la protection des chimpanzés.

LE QUOTIDIEN D'ABIDJAN N°4404 DU JEUDI 13 JUILLET 2023

Actualité | 9

**TRAFIC D'IVOIRES**

## Trois individus interpellés avec 6 défenses d'éléphants à Yamoussoukro

**Le trafic des espèces protégées semble loin de s'arrêter, malgré les mesures et actions dissuasives des autorités**  
La preuve, le samedi 1er juillet 2023, trois présumés trafiquants d'ivoires d'éléphants ont été mis aux arrêts à Yamoussoukro, la capitale politique de la Côte d'Ivoire avec six défenses d'éléphants pesant 42 kg. Il s'agit précisément de six pointes d'ivoires dont deux grosses pointes appartenant à un éléphant adulte et quatre appartenant à deux éléphants-taureaux.



ces derniers s'approprièrent à passer à la vente de leur "marchandise". De fait, les six ivoires ont été transportés de Méagou, localité située au sud-ouest de la Côte d'Ivoire pour être vendus illégalement à Yamoussoukro. Selon les éléments de l'enquête, les deux grosses pointes saisies sont le fruit du braconnage d'éléphants au sein du parc national de Tai où il n'en resterait qu'environ 300 pachydermes.

Cette version des faits, a été corroborée par le colonel Diarrassouba Abdoulaye, directeur de la zone sud-ouest de l'Office ivoirien des parcs et réserves (OIPR). Selon lui, les deux grosses pointes d'éléphants pesant 38 kg ont été retirées d'un éléphant adulte mâle bien connu des chasseurs de son service. A l'en croire, cet éléphant mâle de près de 4 tonnes bénéficiait d'une attention particulière de la part des ges-

sonnaires du parc national de Tai. Cet éléphant était l'un des plus gros pachydermes de cette aire protégée. Nous l'apercevions toutes les deux semaines dans le parc ou dans les plantations à la périphérie du parc. Il était indifférent et forçait l'admiration de tous, notamment les communautés locales. », a précisé le colonel Diarrassouba pour qui la disparition de cet éléphant est une grosse perte pour le monde de la conservation et pour la Côte d'Ivoire.

Ces trois individus sont donc arrêtés pour flagrant délit de détention, de circulation et de commercialisation illégale de produits fauniques. Ils ont été déferés le 05 juillet 2023 à la Section de Tribunal de Youmou, après leur garde à vue à l'UCT à Abidjan-Cocody. Ils risquent une peine de prison allant de 2 à 12 mois assortie d'une amende de 3000 à 300.000 francs

CFA si l'on se réfère à l'article N°65-255 du 4 août 1965 relatif à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse. Le commerce international de l'ivoire est déclaré illégal depuis 1989, mais les populations d'éléphants d'Afrique continuent de décroître. Chaque année, 20 000 à 30 000 éléphants sont tués pour leurs ivoires, selon le Fonds mondial pour la nature (WWF), équivalent entre 50 à 80 individus par jour. L'espèce ne compte plus que 415 000 pachydermes en Afrique, contre 3 à 5 millions au début du siècle dernier. En Côte d'Ivoire, les élé-

phants, emblèmes du pays, sont en voie d'extinction: leur nombre a baissé de moitié en trente ans. Ce sont plus de 1139 qui ont été dénombrés dans 26 habitats selon les rapports réalisés entre 1987 et 2000. Aujourd'hui le nombre d'individus ne dépasse guère les 300 selon un rapport de l'Union internationale pour la Conservation de la Nature publié en 2016.

**Lég : Trois individus interpellés avec 6 défenses d'éléphants à Yamoussoukro**

## 2E ÉDITION DU TOURNI LE BUTU RE-NAISSANCE 16 équipes prendront à l'événement



**Pour célébrer la paix et la cohésion sociale, c'est le village de Nouvel Orsu dans la sous-préfecture de**

nous au travail pour la paix et la cohésion dans l'ensemble du LEBUTU. Le sport est un facteur de rassemble-



N°4424 // DU JEUDI 20 AVRIL 2023

**L'inter**

## TRAFIC D'ESPÈCES PROTÉGÉES Un vaste réseau de trafiquants de perroquets entre Dakar et Abidjan démantelé 5 individus interpellés avec 126 perroquets

Un vaste réseau de trafiquants de perroquets opérant entre Dakar et Abidjan a été démantelé. Cinq individus ont été interpellés avec 126 perroquets.



Ces perroquets ont été saisis au terme d'une opération efficace menée le 14...

Les perroquets effectués chez les trafiquants ont été saisis au terme d'une opération efficace menée le 14...

## INSTITUT NATIONAL DE FORMATION JUDICIAIRE Plusieurs réformes annoncées par le garde des sceaux

**SOCIÉTÉ**

Article de société sur le trafic de produits fauniques...

## DIÉKOUÉ Un groupe scolaire dévasté par une tornade La reprise incertaine pour un millier d'écoliers

Le village de Diékoué a été dévasté par une tornade le 14 avril 2023. Un groupe scolaire a été détruit, laissant sans toit plus d'un millier d'écoliers.



## TRAFFIC DES ESPÈCES SAUVAGES PROTÉGÉES Une croissance de 5 à 7% observée chaque année

Christian Tiony >>>

Le trafic d'espèces sauvages et le braconnage s'accroissent à une cadence alarmante. Pourtant, l'opinion publique semble plus sensibilisée que jamais à l'enjeu de la protection de ces espèces en raison d'une importante couverture médiatique. Mais le braconnage et le trafic qui en résultent, n'en demeurent pas moins en progression à l'échelle internationale. L'information provient d'un communiqué de presse de l'ONG Eagle Côte d'Ivoire, en date du lundi 26 juin dernier dont nous Notre Voie a reçu copie.

Selon l'Organisation internationale de police criminelle (Interpol), le trafic des espèces sauvages croît de 5 à 7% par an et représente la quatrième activité de criminalité transnationale organisée la plus fructueuse au monde après ceux des stupéfiants, des contrefaçons et des êtres humains. Il est l'une des principales causes de la disparition des espèces.

Le commerce illégitime des espèces sauvages est évalué à 20 milliards de dollars américains (soit 100 milliards FCFA) par an selon le rapport 2016 du Programme des Nations unies pour l'environnement (Pnue) et Interpol.



Ces trafiquants ont été pris la main dans le sac.

Il est très difficile d'avoir des tendances précises pour ce trafic, certains produits comme l'ivoire d'éléphant, les peaux de grands félins, les écailles de pangolins concentrent l'attention et servent en quelque sorte d'indicateurs de son évolution. Il est également possible de suivre les tendances à partir des saisies opérées de spécimens sauvages dans les pays.

En Côte d'Ivoire par exemple, on assiste à des saisies record. Au total, 4.015 kg d'écailles de pangolins, 196 pointes d'ivoires bruts pesant 761,01 kg, 198 objets d'ivoires sculptés, huit pointes d'ivoires polies, un bébé chimpanzé vivant, deux peaux de liars et trois peaux de panthères ont été saisis en 7 ans. Cela, grâce à la collaboration entre l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (UCT), la direction de la police forestière et des eaux (DFPE) du ministère des Eaux et Forêts (MINEF) et Eagle-Côte d'Ivoire.

De janvier 2023 à juin 2023, plusieurs produits d'animaux ont été saisis, notamment 20 kg d'ivoires d'éléphants au mois de février, 150 perroquets de race grise du Gabon, lors de deux opérations conjointes entre l'UCT, la DFPE du MINEF et Eagle-Côte d'Ivoire. Un chimpanzé a également été saisi en mai à Guiglo par le MINEF avec le concours des ONG Akatia et Eagle-Côte d'Ivoire.

D'autres animaux vivants ont également été saisis par le MINEF. Il s'agit de deux chimpanzés, un singe Patas, un singe Vervet et un singe Mone, détenus illégalement à Abidjan, Agboville, et Bouaké.

## DÉNONCIATION DES ATTEINTES AUX DROITS DE L'HOMME Les hommes de médias invités à sensibiliser les populations



### 5. Management

Au cours de l'année 2023, EAGLE-Côte d'Ivoire est resté sur la bonne dynamique de l'année précédente pour booster les activités de manière quantitatives et qualitatives dans tous les départements. Ce qui a permis la mise aux arrêts de dix (10) trafiquants réalisés courant 2023.

Le coordonnateur a consenti des efforts dans l'optique d'atteindre les objectifs du projet. Dans cette veine, il a suivi les dossiers d'accord de collaboration d'avec le MINEF, l'UCT, et rencontré bien d'autres acteurs d'application de la loi. Le Coordinateur du projet a également coordonné les activités de tous les autres départements et fait des sessions de formation pour renforcer les capacités de l'équipe et une amélioration surtout des investigations.

Le Coordinateur a participé à un atelier organisé par Wabiled et l'UICN sur la conservation du pangolin en Afrique de l'Ouest. Il a pu partager l'expérience de EAGLE en Côte d'Ivoire aux côtés de Eric Tah Kabah, Coordinateur Adjoint de LAGA, le chapitre de EAGLE au Cameroun.

Article paru dans le journal « Notre Voie » du 05 juillet 2023.

Sujet : Croissance du trafic d'espèces protégées dans le monde



Le projet a été également en contact avec l'OIPR afin de discuter du braconnage du plus gros éléphant connu du parc de Taï suite à l'arrestation du 1er juillet.

### **6. Relation extérieure**

EAGLE-Côte d'Ivoire continue de collaborer avec le gouvernement ivoirien en menant des rencontres avec différentes autorités : le ministère des Eaux et Forêts, le ministère de la Justice et Gardes des Sceaux, le ministère de l'intérieur et de la sécurité à travers son Unité de Lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT). Des relations sont également entretenues avec les diplomates, les organismes nationaux et internationaux officiant dans l'environnement en vue de conjuguer nos efforts dans la lutte contre le trafic d'espèces protégées.

Dans la pratique, le coordinateur et les juristes du projet ont rencontré le procureur du pôle pénal économique pour évoquer l'affaire de trafiquants de perroquets interpellés le 11 avril 2024 à Abidjan de présenter le projet EAGLE Côte d'Ivoire et les actions menées depuis son implantation en mai 2017 en Côte d'Ivoire.

Le coordinateur a également rencontré l'attaché politique de l'ambassade des Etats-Unis afin de discuter des activités et des possibles collaborations. Il a également, rencontré à maintes reprises les officiers de l'UCT, à l'effet d'avancer sur les grandes enquêtes et de préparer les quatre opérations qui ont eu lieu au cours de l'année 2023. Le coordinateur a également rencontré la Direction de la Faune et le point focal CITES afin de discuter des enquêtes sur les animaux vivants, notamment la préparation de l'opération relative aux perroquets tenue le 11 avril 2023. La collaboration avec le

Ministère des Eaux et Forêts, l'Ong Akatia, une ONG agissant dans la protection des chimpanzés et petits singes et EAGLE Côte d'Ivoire a permis le 12 mai 2023 la saisie d'un bébé chimpanzé dans une maison dans la ville de Guiglo, localité située à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Le détenteur illégal du chimpanzé en avait fait de l'animal, son animal de compagnie qu'il exposait sur les réseaux sociaux. Le bébé chimpanzé saisi a été remis par la Direction de la Faune à l'Ong Akatia qui se charge de le réhabiliter dans le sanctuaire des chimpanzés.

Le Coordinateur a rencontré l'attaché politique de l'Ambassade du Royaume Uni afin de présenter le travail de EAGLE Côte d'Ivoire.

Le coordinateur a aussi rencontré la chargée de programme de la délégation de l'Union Européenne en charge des affaires environnementale afin de présenter le travail de EAGLE Côte d'Ivoire.

Une ONG spécialisée dans la conservation et la réhabilitation des perroquets, World Parrot Trust a envoyé un vétérinaire spécialisé afin d'examiner les perroquets saisis en avril 2023 et de montrer au vétérinaire du zoo comment enlever les plumes de ailes coupées par les braconniers, afin de les empêcher de voler, pour qu'elles repoussent. Le vétérinaire a également réalisé plusieurs tests dans le but de détecter des virus, afin de déterminer si les perroquets sont relâchables ou non.



Les représentants de World Parrot Trust, une ONG spécialisée dans la conservation et la réhabilitation des perroquets montrant au vétérinaire du zoo d'Abidjan comment enlever les plumes de ailes coupées par les braconniers, afin de les empêcher de voler, pour qu'elles repoussent.

### **7. Perception de la répression contre les trafiquants et la criminalité faunique**

Le Projet EAGLE Côte d'Ivoire a assisté les autorités ivoiriennes sur quatre (04) affaires en 2023 (saisies et/ou arrestations de présumés trafiquants) liées au trafic des espèces sauvages. Ce sont au total 10 trafiquants qui ont été interpellés avec plus de 60 kg d'ivoires d'éléphants, 115 perroquets et deux (02) bébés chimpanzés saisis sur l'étendue du territoire national.

Les ivoires d'éléphants proviennent essentiellement de la région de la Nawa, à l'ouest de la Côte d'Ivoire. Les perroquets saisis provenaient du Cameroun tout en transitant par le Nigeria.

Quant aux chimpanzés (l'un saisi dans une maison à Guiglo et l'autre lors d'une opération le 20 novembre 2023 à Bloléquin), ils provenaient du Libéria, pays frontalier zone ouest de la Côte d'Ivoire. Pour pallier à cela, EAGLE Côte d'Ivoire a renforcé sa collaboration avec les autres projets du réseau EAGLE afin de continuer à surveiller les connexions qui existent entre le trafic des espèces de faune en Côte d'Ivoire et les réseaux internationaux.

Ces données résultent de multiples enquêtes visant à démanteler les réseaux de trafiquants d'espèces sauvages. Ces enquêtes ont été menées de concert avec l'Unité de lutte contre la criminalité transnationale organisée (UCT), la Direction de la Police Forestière et des Eaux (DPFE) du ministère des Eaux et Forêts, et le projet EAGLE Côte d'Ivoire.

En outre, les saisies et interpellations montrent l'ampleur du trafic d'espèces sauvages. Elles mettent en évidence les ramifications régionales et internationales de certains réseaux et la facilité avec laquelle les trafiquants se jouent des frontières. De plus, ces saisies pourraient ne laisser entrevoir que la partie émergée du trafic et de ses réseaux sous-jacents.

Si la dynamique des enquêtes de 2023 se poursuit, d'autres saisies et découvertes de réseaux permettront sans doute d'en apprendre davantage. Les ivoires d'éléphant proviennent de l'intérieur du pays et des pays de la sous-région et sont vraisemblablement destinés aux marchés asiatiques. Ce qui fait que la Côte d'Ivoire est à la fois un pays d'origine et de transit. Un des facteurs clés qui occasionne ce fait est la loi faunique peu dissuasive. Si l'on se réfère à l'article N°65-255 du 4 août 1965 relatif à la protection de la faune et à l'exercice de la chasse, les peines vont de 2 à 12 mois assorties d'une amende de 3000 à 300.000 FCFA.

Une peine jugée insignifiante si l'on compare la loi faunique ivoirienne à celles des pays comme le Cameroun, le Congo et la Guinée Conakry qui ont des peines alourdies à 5 ans de prison ferme avec des amendes conséquentes et prison à vie au Kenya. Il faut noter que la loi faunique actuelle en Côte d'Ivoire est en instance de révision, et devrait connaître un alourdissement des peines de prison et des amendes très prochainement.

Pour terminer, la Côte d'Ivoire dispose d'unités fortes et compétentes (DPFE, UCT...) efficaces pour lutter contre la criminalité environnementale, mais que l'arsenal législatif à leur disposition est trop daté et doit être révisé.

### **Conclusion**

L'année 2023 était le rendez-vous des opérations et de la consolidation des acquis de l'ensemble de l'équipe d'EAGLE-Côte d'Ivoire.

10 personnes ont été incarcérées et jugées. Les tribunaux se sont mieux familiarisés avec les textes et comprennent surtout l'importance de la protection des espèces menacées. Le projet EAGLE-Côte d'Ivoire continue d'entretenir de bonnes relations avec les autorités ivoiriennes et plus particulièrement avec la Direction de la Police forestière et de l'Eau du Ministère des Eaux et Forêts (DPFE-MINEF) et l'Unité de lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (UCT).

Les perspectives de l'année 2024 sont relatives au maintien du niveau des opérations, à la signature des accords de partenariat nécessaires, à l'organisation de formations au profit des autorités compétentes.